

Jacqueline CREMIEUX  
Administratrice de Clichy Habitat, Représentante élue des locataires  
Présidente de l'Amicale CSF des locataires de la résidence Jean Moulin  
88 rue Martre 92110 Clichy

Enquête publique concernant la demande de la SDCC COFELY  
Pour une autorisation d'exploiter une chaudière biomasse à Clichy (92)

Depuis la connaissance du rapport de la chambre régionale des comptes, en octobre 2010, la Confédération Syndicale de Clichy a organisé la défense des locataires de Clichy Habitat sur le scandale du chauffage urbain qui les a surtaxés de 40% pendant près de 30 ans (pour un surcoût estimé à plus de 27 millions d'euros).

C'est à l'initiative des locataires de notre association que la table ronde avec les partenaires s'est tenue en juin 2010 et a permis une baisse de 20% du coût et l'engagement de la SDCC de la construction d'une chaudière biomasse qui devrait permettre une baisse supplémentaire de 10% dû à la TVA à 5,5%.

Un nouveau contrat a été signé avec la SDCC et Clichy Habitat en décembre 2011.

De nouvelles anomalies sont apparues. Vous trouverez le texte de notre intervention au conseil de concertation générale de Clichy Habitat du 14 février dernier.

Si la biomasse était acceptée, notamment par les locataires, c'est pour la baisse des tarifs bien évidemment mais aussi pour l'environnement et les conditions sanitaires des familles clicheuses.

Les questions ont été posées lors du dernier bureau de Clichy Habitat sur les questions soulevées par les riverains de la chaudière car plusieurs nuisances sont déjà signalées dans le quartier :

- La cimenterie (dépôt de poudre de béton)
- Le Siapp (les odeurs provenant des bassins de décantation)
- La cheminée de l'usine d'épuration de Saint Ouen
- La chaufferie actuelle

Par ailleurs, selon la carte ci-jointe, on remarque les très courtes distances entre les jardins d'enfants, collège et équipements sportifs.

D'autres questions se posent :

- Rotation des camions qui amèneront le bois et déchargeront les cendres et provenance du bois
- Nuisances éventuelles des fumées de la chaudière
- risques d'explosion et d'incendie.

Voilà nos remarques en regrettant, ce que nous avons appris lors du dernier conseil municipal de Clichy du 10 juin que la Maire recourrait à la procédure d'urgence pour un avis favorable sur l'exploitation de la chaudière.

Nous aurions bien évidemment préférés que le Conseil municipal soit saisi après restitution de l'enquête et que la procédure d'urgence retenue au Conseil du 10 juin soit évitée car une fois de plus les conseillers municipaux et les citoyens sont pris de court par cette procédure.

En conséquence, j'émet des réserves sur les conditions de mise en œuvre de la chaufferie car il en va de l'avenir de toute une ville déjà très pénalisée au niveau de l'environnement par sa situation géographique ainsi que des usagers du chauffage urbain toujours pénalisés par les contrats signés par la municipalité.

ci-joint : la position de la CSF concernant la globalité de l'avenant n° 39 sur le chauffage urbain :